



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-46770>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-46770**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : ASSEMBLEE NATIONALE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 11000001500013

Ville : Paris 07 sp

Code postal : 75355

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2528211&orgAcronyme=w3x>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Division des Achats et de la commande publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités financières, professionnelles et techniques à exécuter le marché pour lequel ils se présentent compte tenu de ses caractéristiques principales. Ces éléments seront analysés sur la base des justificatifs présentés par les soumissionnaires dans la partie « candidature » de leur dossier (cf. article 4.1 du règlement de la consultation). L'Assemblée nationale se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures, conformément à l'article R. 2161-4 du CCP.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui même, il doit justifier des capacités de ces opérateurs économiques en produisant, pour ces derniers, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui à l'article 4.1. Il doit également

apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 21/05/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Rénovation d'installations de génie climatique dans la zone hémicycle de l'Assemblée nationale

Code CPV principal - Descripteur principal : 45331000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché concerne la rénovation d'installations de génie climatique dans la zone hémicycle de l'Assemblée nationale située au 126, rue de l'Université à Paris. Il a pour objet les travaux de rénovation de la sous-station d'eau glacée GSA.

Lieu principal d'exécution du marché : 126 rue de l'Université Paris 75007

Durée du marché (en mois) : 10

Valeur estimée (H.T.) : 280000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite des sites de l'Assemblée nationale avant la remise des offres est obligatoire. La durée de la visite est estimée à 2 heures maximum.

Autres informations complémentaires : En application de l'article L.2123-1 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, de négocier avec les candidats ayant déposé une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix. Les thèmes sur lesquels l'assemblée nationale pourrait être amenée à négocier sont propres à chaque candidat invité à négocier. L'assemblée nationale se réserve la possibilité de ne négocier qu'avec les trois candidats dont les offres initiales, éventuellement régularisées, seront les mieux classées en application des critères de sélection mentionnés à l'annexe 2 du règlement de consultation. L'ouverture de la négociation sera annoncée par courriel à l'adresse électronique indiquée par le candidat dans l'acte d'engagement. Elle indiquera les modalités de la négociation, ainsi que les principaux thèmes sur lesquels elle portera. Le délai dont disposeront les candidats pour fournir une offre modifiée après la négociation sera précisé dans ce courriel. Toutefois, en application des dispositions de l'article R. 2123-5 du CCP, le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/04/2024